

(N° 100.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1868-1869.

Projet de Loi qui approuve la convention consulaire conclue, le 5 décembre 1868, entre la Belgique et les États-Unis.

(Voir les N°s 42 et 177 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La convention consulaire conclue, le 5 décembre 1868, entre la Belgique et les États-Unis, sortira son plein et entier effet.

Bruxelles, le 9 juin 1869.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) MOREAU.*

*Les Secrétaires,
(Signé) REYNAERT.
Alfred DETHUIN.*